

Cotonou, le 25 MARS 2020

## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre des précautions décidées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du COVID-19, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP BENIN) informe le public (opérateurs et fournisseurs de services des communications électroniques, opérateurs des services postaux, Associations de consommateurs et administrations etc.), que toutes les correspondances (courriers, demandes, requêtes et autres) à l'attention de l'ARCEP BENIN peuvent être adressées via le lien : <http://e-courriers.arcep.bj/> ou par e-mail : [contacts@arcep.bj](mailto:contacts@arcep.bj), pour compter du **lundi 30 mars 2020**.

Les correspondances, les autorisations, les agréments et les récépissés de déclaration délivrés par l'ARCEP BENIN peuvent être également retirés par les mêmes canaux ci-dessus indiqués.

L'ARCEP BENIN rassure que l'utilisation de ces canaux n'impacte aucunement le fonctionnement habituel des services rendus (délais de traitement et sécurité des dossiers). Pour tous renseignements complémentaires, appeler gratuitement le **131** ou écrire à l'adresse e-mail : [contacts@arcep.bj](mailto:contacts@arcep.bj).

Le Secrétaire Exécutif,



  
Hervé Coovi GUEDEGBE